

VILLE DE VIAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023

La séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire de la ville de Vias, dans la Halle des Sports Jean Raynaud, à Vias.

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs du Conseil, bonsoir. Il est 18 heures. Nous pouvons donc démarrer ce Conseil Municipal. Je vais déclarer cette séance ouverte et je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Jordan DARTIER : présent

Bernard SAUCEROTTE : présent

Sandrine MAZARS : présente

Claude DAULHIAC : présent

Pascale GENIEIS-TORAL : présente

Jacques BOLINCHES : présent

Nicole LEFFRAY-VINCENTS : présente

Jean-Luc PRADES : présent

Muriel PRADES : présente

Pierre ROS : présent

Chantal MESLARD : absente, représentée par Jacques BOLINCHES

Élie SOTOMAYOR : absent, représenté par Jordan DARTIER

Gilbert GIMBERNAT : présent

Maryse OLIVÉ : présente

Marie SANCHEZ-RUIZ : présente

Carole MAUREL : présente

Isabelle E SILVA PENDRELICO : absente, représentée par Sandrine MAZARS

Carl COIGNARD : absent, représenté par Carole MAUREL

Jean-Philippe COMPAN : présent

Lucien BABAU-RODRIGUEZ : absent, représenté par Bernard SAUCEROTTE

Sylvie MACEL : présente

Nadine CABANEL : présente

Roger GUERIN : présent

Jean-Luc LENOIR : absent, représenté par Olivier CABASSUT

Pascal VIVIANI : absent, représenté par Sandrine MORONI qui est arrivée en séance à 18 h 08

Olivier CABASSUT : présent

Sandrine MORONI : présente à partir de 18 h 08, est arrivée au moment du début de la présentation de la délibération n° 2a

Elisabeth CERNEAU : absente, représentée par Yvon MARTIN

Yvon MARTIN : présent

Le quorum est largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer sur cette séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Sandrine MAZARS. Madame MAZARS, si vous voulez bien être notre secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'autres candidats, vous êtes désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Nous pouvons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente qui vous a été adressé. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce procès-verbal ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

En ce qui concerne les affaires inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, nous avons les délibérations suivantes :

Au titre de l'administration générale :

- Une motion de soutien aux traditions taurines et aux traditions locales

En finances :

- Le Débat d'Orientations Budgétaires et le Rapport d'Orientations Budgétaires
- L'adoption du règlement budgétaire et financier de la commune
- La fixation des tarifs pour la location des salles communales.

Voilà notre ordre du jour.

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En ce qui concerne les décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT, y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur l'une ou l'autre de ces décisions ? S'il n'y a pas d'observations ou de questions, le Conseil Municipal en prend acte. Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

Nous pouvons démarrer l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

NOTE DE SYNTHÈSE N° 1a : MOTION DE SOUTIEN AUX TRADITIONS TAURINES ET AUX TRADITIONS LOCALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. LE MAIRE.- Je vous propose tout d'abord une motion de soutien aux traditions taurines et aux traditions locales. Vous avez pu en prendre connaissance notamment dans la presse récemment puisque le *Midi Libre* s'est fait l'écho de la manifestation qui a rassemblé plus de 15 000 personnes sur l'esplanade De Gaulle à Montpellier.

L'AMF nous avait également saisis d'une demande de motion de soutien aux traditions taurines et aux traditions locales. Une tribune a été publiée le 7 janvier 2023 dans le journal *Le Monde*, tribune émanant d'une cinquantaine de personnalités politiques et des associations animalistes visant à réformer la bouvine sur l'ensemble du territoire national, et considérant que des élus issus des partis « Parti animaliste », des collectifs issus des

mouvements anti spécistes et d'autres groupes minoritaires tendant à remettre en cause de nombreuses activités culturelles constitutives de l'identité de notre territoire, en particulier nos traditions taurines et précisément la bouvine, et il y a eu une manifestation notamment sur Montpellier dernièrement, le Conseil Municipal est appelé à approuver la motion de soutien à la bouvine, aux traditions taurines et à la ruralité et à poursuivre la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise.

Vous avez toutes et tous reçu cette motion de soutien à la bouvine, aux traditions locales, à l'association « Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions taurines »; qui a été précédée de la manifestation du 11 février 2023 à Montpellier, et motion qui a été réaffirmée par de nombreux élus de tous bords le 11 février 2023 à Montpellier.

Cette motion vous a été jointe à la note de synthèse n° 1a.

Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions particulières ? Non. Je mets cette motion aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 2 voix.

La délibération n° 1a est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le point suivant à l'ordre du jour appelle la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire et ensuite le vote du Rapport d'Orientations Budgétaires. Pour nous parler de cette thématique financière, la parole est à Sandrine MAZARS, Adjointe au Maire aux Finances notamment.

NOTE DE SYNTHÈSE N° 2a : PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Sandrine MAZARS

(Présentation de documents sur écran)

Mme MAZARS.- Merci. La Loi du 6 février 1992 et le Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif un Débat d'Orientation Budgétaire dont doit résulter un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Afin d'être en conformité avec l'article L.2312-1 du CGCT, le Conseil Municipal doit débattre sur un rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires. A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

S'agissant de la réglementation, je viens de vous en indiquer les éléments principaux.

Par rapport au contexte national, le projet de Loi de Finances a été déposé par le gouvernement au Parlement le 26 septembre 2022 et adopté en première lecture le 24 novembre dernier dans un contexte d'instabilité géopolitique et de hausse des prix, notamment des matières premières, de l'énergie et des denrées alimentaires.

Ce contexte entraîne un phénomène d'inflation qui se répercute de facto sur les budgets des collectivités.

Nous allons commencer par évoquer les dotations de la commune.

En 2022, nous avons eu un total de 1 258 932 €, soit 9,60 % des recettes prévues.

Nous observons une baisse cumulée de 881 851 € ces 7 dernières années.

En 2021, la commune a perçu 165 614 € de DSR Cible qu'elle ne percevait pas les années précédentes du fait de son faible potentiel financier par habitant et du faible revenu moyen par habitant par rapport à la moyenne de la strate. En 2022, cette DSR cible a été divisée par 2 et ne devrait plus être perçue en 2023, sauf nouvelle détérioration des ratios précités.

Au niveau de l'évolution de la fiscalité :

Nous avons eu, sur 2022, un total de 4 939 340 €, auquel s'ajoutent les rôles supplémentaires pour 1 658 €.

A ce montant obtenu, il faut enlever les pénalités pour 319 730 €.

Soit un total de 4 621 268 €.

Evolution des bases fiscales :

L'évolution sur 2022 des bases fiscales s'est établie à 7,98 %.

Evolution des recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont établies, sur 2022, à un montant de 4 940 998 €, avant prélèvement des pénalités.

Ces recettes ont été grevées d'une pénalité de 109 885 € en 2020, de 329 085 € en 2021 et de 319 730 € en 2022 pour la carence en logements sociaux.

Evolution des dépenses de fonctionnement :

En 2022, vous avez un total de charges à caractère général pour 1 997 397,19 €.

Les charges de personnel se sont établies à 4 563 016,51 €.

Soit un total de 6 560 413,70 €.

Evolution des recettes de fonctionnement :

Sur 2022, les produits de services ont représenté un montant de 481 629,97 €.

Les impôts et taxes se sont établis à 8 562 482,98 €.

Les dotations ont représenté un montant de 1 547 663,51 €.

Soit un total de 10 591 776,46 €.

Evolution des droits de mutation :

Sur 2022, nous avons perçu 655 838,95 € au titre des droits de mutation.

Ratios financiers (sur la base du compte administratif 2022 prévisionnel) :

Vous avez un total des dépenses réelles de fonctionnement sur 2022 de 9 377 459 €.

Vous avez un total des recettes réelles de fonctionnement sur 2022 de 10 933 513 €.

De cela, découlent les différents ratios financiers :

- L'épargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement) pour :	1 556 054 €
- Nous déduisons les intérêts de la dette ancienne :	216 353 €
- Ce qui fait une épargne brute de :	1 339 701 €
- A ceci nous enlevons le remboursement du capital de la dette ancienne :	- 788 878 €
- D'où une épargne nette de :	550 823 €
- Nous enlevons les opérations d'investissement pour :	- 3 392 329 €
- Nous ajoutons les recettes d'investissement que sont :	
* les subventions :	+ 1 345 894 €
* le FCTVA + TLE + Emprunt :	+ 1 411 292 €
- Soit un résultat net de l'exercice de :	- 84 320 €
- Nous rajoutons le fonds de roulement du début de l'exercice :	+ 2 376 833 €

- Ce qui fait un fonds de roulement final à : 2 292 513 €

Les ratios indicateurs sont donc les suivants :

- Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement) :	12,25 %
- Taux d'épargne nette (Epargne nette/recettes réelles de fonctionnement) :	5,04 %
- Capital restant dû au 31/12 qui tient compte des 1 000 000 mobilisés en décembre 2022 pour :	13 944 551 €
- Ce qui fait une capacité de désendettement en années de :	10,41
- Soit une charge de la dette à :	9,19 %

LES ORIENTATIONS 2023

Le projet de Loi de Finances 2023 a été déposé par le Gouvernement au Parlement le 26 septembre dernier dans un contexte d'instabilité géopolitique et de hausse des prix notamment des matières premières, de l'énergie et des denrées alimentaires. Ce contexte entraîne un phénomène d'inflation qui se répercute de facto sur les budgets des collectivités. C'est donc dans cette situation économique, tendue et contrainte que s'ouvre la préparation budgétaire 2023.

Il a donc été demandé de mettre en œuvre les réflexions et les actions permettant de maîtriser les dépenses courantes (énergie, consommation du matériel bureautique, carburant).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous avez :

- les charges à caractère général
- les charges de personnel
- et les autres charges de gestion courante.

Nous allons évoquer les autres dépenses de fonctionnement que sont les subventions aux budgets annexes.

Nous avons les dépenses et recettes de fonctionnement du Théâtre de l'Ardaillon.

Au niveau des dépenses prévisionnelles sur 2023, nous avons :

- Les charges courantes :	149 822,00 €
Dont des achats de spectacles pour 103 672 €	
- Les charges de personnel :	132 650,00 €
- Les autres charges :	41 500,00 €
Soit un TOTAL de :	323 972,00 €

Au niveau des recettes prévisionnelles sur 2023, nous avons :

- La subvention communale :	266 255,09 €
- La régie des spectacles :	50 000,00 €
- Les autres recettes :	7 716,91 €
Soit un TOTAL de :	323 972,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement du Théâtre de l'Ardaillon

Au niveau des dépenses prévisionnelles sur 2023, nous avons :

- Les emprunts en euros :	16 000,00 €
- L'achat de matériel :	24 077,65 €
dont 10 573,60 € de restes à réaliser	
- Les travaux sur bâtiments :	10 650,99 €
dont 5 650,99 € de restes à réaliser	
Soit un TOTAL de :	50 728,64 €

Au niveau des recettes prévisionnelles 2023, nous avons :

- Le report N – 1 :	22 728,64 €
- Les amortissements :	28 000,00 €
Soit un TOTAL de :	50 728,64 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS

Au niveau des dépenses prévisionnelles 2023, nous avons :

- Les charges de gestion courantes :	31 150,00 €
- Les charges de personnel :	172 530,00 €
- Les autres charges :	20 305,00 €
Soit un TOTAL de :	223 985,00 €

Au niveau des recettes prévisionnelles 2023, nous avons :

- La subvention communale :	213 834,94 €
- Les recettes du CCAS :	4 300,00 €
- Les autres recettes (excédent N – 1 reporté) :	5 850,06 €
Soit un TOTAL de :	223 985,00 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS

Au niveau des dépenses prévisionnelles 2023, nous avons :

- L'acquisition de matériel :	33 296,43 €
-------------------------------	-------------

Au niveau des recettes prévisionnelles 2023, nous avons :

- Les reports N – 1 :	31 496,43 €
- Les amortissements :	1 800,00 €
Soit un TOTAL de :	33 296,43 €

Les dépenses et les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement

Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements 2020-2026), en constante évolution, prend en compte les investissements courants, les opérations pluriannuelles déjà lancées, les programmes en cours et les programmes nouveaux.

En 2023, l'investissement continuera avec notamment les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Méditerranée, l'aménagement de parkings sur Vias-Plage, des travaux d'éclairage public, le début des études pour la construction du restaurant scolaire.

Une attention particulière est toujours portée sur la recherche de recettes (subventions, partenariats) qui pourraient contribuer au financement des projets futurs.

Evolution des dépenses et des recettes d'investissement :

Au niveau du prévisionnel 2022, nous devrions avoir des dépenses d'investissement à hauteur de 3 392 329 €.

Au niveau du prévisionnel 2022, nous devrions avoir des recettes d'investissement pour un total de 4 101 447,89 € qui se répartissent ainsi :

- Des subventions pour 1 345 893,84 €
- L'emprunt pour 1 000 000 €
- Les dotations pour 1 755 554,05 €.

Vous avez un graphique qui présente l'évolution des opérations d'investissement.

Vous avez aussi un graphique qui présente l'évolution des recettes d'investissement.

Un tableau présente l'évolution du FCTVA qui s'établit, pour 2022, à 401 421,68 €.

Il est indiqué dans le rapport les engagements pluriannuels. Ce sont les opérations qui sont votées en AP/CP.

Les crédits nécessaires sont donc étalés sur plusieurs exercices afin de ne pas trop peser sur les budgets annuels.

Ce sont les programmes du CREM, de l'aménagement de l'Avenue de la Méditerranée et de la réalisation d'une ZAC.

Vous avez vu, tous, le PPI qui présente toutes les opérations qui sont envisagées dans les années à venir, qui est en constante évolution.

La dette

Pour la réalisation et donc le financement de ses projets d'investissement les plus conséquents, notamment les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Méditerranée, la commune a contracté un emprunt supplémentaire de 3 000 000 € en 2022, dont seulement 1 000 000 € ont été levés, 2 000 000 € seront mobilisés en 2023 pour le solde des travaux de l'Avenue de la Méditerranée.

Le paiement des investissements est étalé sur plusieurs exercices compte tenu de leur temps d'amortissement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 13 944 550,95 € (en tenant compte des 1 000 000 € mobilisés en décembre 2022).

Sans nouveau prêt contracté en 2023, le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élèvera à 15 181 674,23 €.

Vous avez l'encours de la dette au 1^{er} janvier avec une annuité à 968 893,77 € qui se décompose en :

- * 206 017,05 € d'intérêts
- * et 762 876,72 € de capital.

Un graphique vous présente l'évolution des taux des emprunts contractés, en sachant que l'emprunt que nous avons contracté en 2022 est au taux de 2,92 %.

Un histogramme présente l'évolution des annuités de 2008 à 2023.

Un autre histogramme présente le capital restant dû.

Nous allons voir les dépenses de fonctionnement 2023 :

- Les charges à caractère général :	2 661 030,00 €
L'augmentation est due principalement à la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi qu'à l'inflation sur le prix des matières premières.	
- Les charges de personnel :	4 980 000,00 €
Là, nous avons la réévaluation du point d'indice sur la moitié de l'année seulement en 2022 + la prise en compte en 2023 du personnel recruté courant exercice 2022.	
- L'atténuation de produits :	1 635 000,00 €
Là, nous avons le reversement de la taxe de séjour + les pénalités dues à la carence en logements sociaux.	
- Les autres charges de gestion courante :	1 336 505,00 €
L'évolution de ces charges à la hausse résulte de l'augmentation des subventions d'équilibre au CCAS et au Théâtre de l'Ardaillon.	
- Les charges financières :	237 573,40 €
Là, ce sont les intérêts des emprunts + des écritures comptables de régularisation d'emprunt entre deux exercices.	
- Les charges exceptionnelles :	5 000,00 €

Avec le passage à la nomenclature M57, certaines imputations du chapitre 67 sont transférées au chapitre 65.

- Les amortissements et provisions :	265 000,00 €
Ce sont des provisions obligatoires relatives aux restes à recouvrer + une provision pour rachat d'actif immobilisé par l'EPF	
- Les opérations d'ordre :	670 000,00 €
Ce sont les amortissements + en 2022 des régularisations demandées par la Trésorerie qui ne seront pas réinscrites en 2023.	
- Le virement à la section d'investissement :	2 431 434,80 €
Soit un TOTAL de :	14 221 543,20 €

Dans les recettes de fonctionnement 2023, nous avons :

- Les atténuations de charges :	105 000,00 €
Ce sont des remboursements pour les absences de personnel	
- Les produits des services :	473 800,00 €
Ce sont les produits des régies.	
- Les impôts et taxes :	8 969 283,00 €
Ces impôts et taxes prennent en compte une prévision de hausse des bases en 2023 + une hausse de 5 % des taux des impôts locaux.	
- Les dotations, subventions et participations :	1 770 000,00 €
Là, nous avons la nouvelle participation SRU prévue en 2023.	
- Les autres produits de gestion courante :	158 000,00 €
Ce sont des loyers perçus par la Commune + le transfert, suite à la nomenclature M57, de certaines imputations du chapitre 77 vers le chapitre 75.	
- Les produits financiers :	3 000,00 €
C'est le remboursement de trajets pour les piscines des écoles par l'Agglomération.	
- Les produits exceptionnels :	0,00 €
Avec la nomenclature M57, les comptes du chapitre 77 sont supprimés et transférés au chapitre 75.	
- Les opérations d'ordre :	465 900,00 €
Ce sont les travaux en régie + l'amortissement de subventions.	
- Le report N – 1 :	2 276 560,20 €
Là, nous avons 3 203 995,93 € d'excédent de fonctionnement 2022, dont 927 435,73 € obligatoirement basculés en investissement pour couvrir le déficit.	

Soit un TOTAL de : 14 221 543,20 €

Dans les dépenses d'investissement pour 2023, vous avez :

- Les diverses opérations :	6 228 788,79 €
Il s'agit des opérations sur l'Avenue de la Méditerranée, sur le parking de Vias Plage, et sur l'éclairage public.	
- L'emprunt :	765 000,00 €
Il s'agit de l'annuité en capital des emprunts en cours.	
- Les opérations d'ordre :	465 900,00 €
Ce sont les travaux en régie + l'amortissement des subventions.	
- Les opérations patrimoniales :	0,00 €
- Les subventions d'équipement versées :	25 500,00 €
C'est la participation versée à la CAHM relative aux copieurs et à la téléphonie.	

- Le report du déficit N – 1 :	927 435,73 €
Soit un TOTAL de :	8 412 624,52 €

Au niveau des recettes d'investissement, nous avons :

- Les emprunts :	2 000 000,00 €
Il s'agit de l'emprunt contracté en 2022 pour l'Avenue de la Méditerranée.	
- Les dotations, fonds divers et réserves :	1 367 435,73 €
Là, nous avons le versement au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement 2022 + le FCTVA et la TLE.	
- Les opérations d'ordre :	670 000,00 €
Ce sont les amortissements + les régularisations d'écritures demandées par la Trésorerie.	
- Les opérations patrimoniales :	0,00 €
- Les subventions :	1 943 753,99 €
Ce sont les subventions pour l'Avenue de Méditerranée et les participations de la ZAC.	
- Le virement de la section de fonctionnement :	2 431 434,80 €
Soit un TOTAL de :	8 412 624,52 €

En récapitulatif du budget 2023, nous avons :

En fonctionnement :

- En dépenses :	14 221 543,20 €
- En recettes :	14 221 543,20 €

En investissement :

- En dépenses :	8 412 624,52 €
- En recettes :	8 412 624,52 €

M. LE MAIRE.- Merci, Madame l'Adjointe aux Finances, pour la présentation détaillée de ce document qui est intitulé « Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ».

Y a-t-il des questions sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires ? Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

M. MARTIN.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonsoir.

J'ai en fait quatre questions et je laisserai peut-être la parole à mes collègues à un moment donné, et je ferai une petite remarque à la fin.

Je commence en fait par la page 4. Je ne sais pas s'il est possible d'illustrer en même temps le propos.

M. LE MAIRE.- Si. Il n'y a pas de difficulté. (Présentation de documents sur écran)

M. MARTIN.- Je vous remercie. Si on observe avec quelque attention le tableau de la page 4 qui concerne l'évolution de la fiscalité, on voit que les pénalités dues à la carence en logements sociaux n'ont jamais été aussi hautes. Elles dépassent les 300 000 € en 2021 et en 2022. Or, nous n'avons jamais autant construit de logements que ces dix dernières années. Pouvez-vous nous expliquer comment, malgré toutes ces constructions, nous ne nous acheminons pas au moins vers une diminution des pénalités.

M. LE MAIRE.- Voulez-vous que je réponde point par point ?

M. MARTIN.- Oui.

M. LE MAIRE.- Eh bien c'est très simple. L'augmentation des pénalités sur les logements sociaux est due au fait que les objectifs triennaux augmentent chaque année. Auparavant, lorsque la loi SRU, puis la loi DUFLOT ont été votées, il y avait un taux de rattrapage qui était plus faible que ce que nous avons aujourd'hui. Plus nous nous rapprochions vers l'échéance fixée par la loi pour atteindre les 25 % de logements sociaux, plus les objectifs triennaux étaient importants, et s'ils n'étaient pas respectés plus les pénalités étaient importantes.

Donc, en fait, sur la dernière période triennale, nous devions réaliser 50 % du nombre de logements sociaux manquants, c'est-à-dire que sur 572 logements sociaux à réaliser nous devions faire la moitié de 572, donc 266 logements sociaux, uniquement sociaux. Chose que nous n'avons pas réalisée. Par conséquent, la pénalité était fixée à 110 000 € avec un coefficient multiplicateur qui portait à 330 000 € la pénalité à payer, pénalité + majoration.

M. MARTIN.- Si je peux simplifier votre propos, je dirai que malgré les efforts de la commune ce sont les règles du jeu apparemment qui se durcissent.

M. LE MAIRE.- Oui, tout à fait puisque la loi SRU prévoyait que le nombre de logements sociaux sur une commune devait correspondre à 20 % du nombre de résidences principales. La loi DUFLOT, sous la mandature de Monsieur HOLLANDE, a porté l'objectif de 20 % à 25 % ; c'est-à-dire que dans une collectivité comme la nôtre nous devons avoir 25 % du nombre de résidences principales affectés à du logement social.

Aujourd'hui, l'objectif de la loi applicable sur Vias, ce sont 734 logements sociaux au total, sur lesquels nous avons 200 logements réalisés à ce jour. Nous en avons donc un delta de 500 à faire. La Loi prévoyait au fur et à mesure de son avancement dans le temps un objectif final en 2025. Pour fin 2025, toutes les communes qui devaient avoir l'objectif de réalisation de 25 % de logements sociaux devaient avoir fait ces 25 % de logements. Donc, au fur et à mesure que nous nous rapprochions de 2025, par période triennale, le taux de rattrapage était plus important. Sur la période triennale actuelle, c'est 50 % du nombre de logements manquants. Sur la dernière période triennale, c'est-à-dire 2023-2024-2025, c'est 100 % de taux de rattrapage. Donc, forcément, nous avons plus de logements sociaux à faire, et si nous ne réalisons pas les objectifs les pénalités sont plus importantes.

M. MARTIN.- Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur CABASSUT, vous pouvez intervenir.

M. CABASSUT.- J'avais une question qui ressemblait à celle que vient de poser Monsieur MARTIN, mais enfin je me doutais de la réponse.

Par rapport au Théâtre de l'Ardaillon, je vois qu'il y a une subvention supérieure de 73 255 € par rapport à celle de l'année 2022. J'aurais voulu savoir pourquoi il y avait une subvention aussi forte.

M. LE MAIRE.- Effectivement, la subvention d'équilibre du Théâtre de l'Ardaillon est plus importante en 2023 que ce qu'elle a été en 2022 puisque vous savez que le Théâtre de l'Ardaillon a une programmation qui est à cheval sur deux exercices budgétaires, et sur l'exercice 2023 nous avons contracté des contrats avec des artistes qui coûtent plus cher que ce que nous avons fait sur 2022 et 2021 puisque vous savez de par votre métier que 2020 et 2021 ont été des années très difficiles pour le milieu artistique. Nous avons voulu, sur la saison culturelle 2022-2023, mettre un coup d'accélérateur, en tout cas proposer une programmation un peu plus importante que ce que nous avons fait sur 2020-2021 et sur 2021-2022. Nous avons notamment conclu des contrats avec des artistes qui ont des cachets de l'ordre de 20 000 à 30 000 €. Du coup, cela impacte forcément la subvention d'équilibre.

Jean-Luc, tu peux apporter une précision.

M. PRADES.- Il faut quand même savoir que c'est prévisionnel. Nous en avons parlé ce matin avec le service Comptabilité. C'est prévisionnel.

M. CABASSUT.- D'accord. Ce sera régularisé.

M. PRADES.- Ce sera moins important que ce qui est marqué là certainement puisqu'il nous reste à organiser le dernier trimestre 2023, mais déjà nous savons que ce ne sera pas aussi important.

M. CABASSUT.- Et puis, il faut souhaiter qu'il y ait des recettes qui soient en rapport avec les artistes qui viennent.

M. PRADES.- Exactement.

M. LE MAIRE.- Là, par exemple, nous avons Gérémy Crédeville qui est venu dernièrement. La tribune était complète, et là nous étions en coproduction sur ce type de spectacle. Nous alternons entre coproductions, locations et achats de spectacles. Nous essayons de faire un peu les trois. Après, parfois, il y a des artistes qui n'induisent pas beaucoup de recettes. Là, il y a le Point Virgule qui va venir ; cela a toujours bien marché, le Point Virgule. Il y a des choses qui fonctionnent mieux que d'autres.

M. CABASSUT.- Bien sûr.

M. LE MAIRE.- Vous le savez mieux que moi. Si vous avez d'autres questions, allez-y.

M. CABASSUT.- Sur ce point, je n'en ai pas d'autres. Je vais laisser Monsieur MARTIN s'exprimer.

M. MARTIN.- Merci. Je reprends la parole. La question suivante, ce serait sur les dépenses et recettes du CCAS à la page 20. Je voulais revenir sur la ligne « acquisition de matériel ». Au niveau des colonnes « réalisé », j'ai une petite question à poser. En 2021, nous étions à 213 €. En 2022, nous étions à 439 €. La prévision toujours en acquisition de matériel passe à 33 296 € en 2023.

Bien sûr, si nous nous félicitons de cette augmentation, nous n'en sommes pas moins curieux de connaître la destination de ces dépenses. Pouvez-vous donc, Monsieur le Maire, nous donner les détails de cette augmentation ?

M. LE MAIRE.- Nous sommes dans le cadre d'un Débat d'Orientation Budgétaire qui est le préalable au vote d'un budget, et un budget doit être voté en équilibre. Nous avons en recettes des reports d'excédent d'investissement pour 31 496,43 €, nous avons des écritures d'ordre à prévoir de 1 800 €. Ce qui nous fait un total de recettes d'investissement programmées sur 2023 de 33 296,43 €, et cette somme doit être équilibrée en dépenses. C'est pour cela que nous programmons, pour un équilibre budgétaire, en opération 901 l'exact montant : 33 296,43 €. Mais cela ne veut absolument pas dire que nous allons faire 33 000 € de dépenses d'investissement. C'est simplement l'obligation que nous avons de présenter des projets de budget en équilibre.

M. MARTIN.- D'accord. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est le principe comptable de présentation des budgets en équilibre. Je vous laisse poursuivre. Vous faites comme vous voulez. Si vous voulez continuer le ping-pong, nous pouvons le continuer.

M. CABASSUT.- Pas forcément... C'est la mise en scène, c'est mon habitude...

M. MARTIN.- Et nous avons encore mal répété...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas mal...

M. MARTIN.- Page 26, sur le PPI, en ce qui concerne l'opération 952, à propos de la réalisation de la ZAC, je m'interroge sur les dépenses et les recettes provenant du Fonds de compensation de la TVA et des subventions obtenues.

M. LE MAIRE.- Où êtes-vous, là ?

M. MARTIN.- Page 26.

M. LE MAIRE.- D'accord, vous êtes sur l'opération 952 qui concerne la réalisation de la ZAC.

M. MARTIN.- Entre les dépenses et les recettes (FCTVA et subventions obtenues), il apparaît qu'il restera à la charge de la commune presque 936 000 €. Est-ce que cette opération comprend le nouveau pont-route du chemin de Coussergues avec les études et les réalisations ?

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr. L'aménageur qui aménage la ZAC va participer au financement d'équipements publics, mais pas en totalité puisqu'il n'y aura pas que les résidents de la ZAC qui emprunteront le pont pour piétons, il n'y aura pas que les habitants de la ZAC qui emprunteront le pont-route au lieu et place du pont dit « de Coussergues » aujourd'hui. Juridiquement, nous ne pouvons pas mettre à la charge d'un aménageur l'intégralité des dépenses liées aux infrastructures publiques : ouvrages publics, notamment pont-route ou pont pour piétons, ou par exemple rond-point qui va être réalisé fin de cette année route de Bessan. Il y a effectivement une part qui reste à la charge de la commune. Nous avons des subventions comme je l'ai expliqué lors d'un précédent Conseil Municipal et il y a les participations ZAC. Il y a un reste à charge qui est minime, mais les montants sont toujours importants. Il faut comparer ce qui est comparable. Quand on parle de budgets publics, ce sont des restes à charge qui sont relativement minimes.

Regardons également ce que va apporter cet aménagement, en l'occurrence les 400 logements, c'est-à-dire des taxes foncières, également des taxes d'habitation sur d'éventuelles résidences secondaires. Il va y avoir aussi la crèche, dont le permis de construire va être délivré dans les prochaines semaines avec un démarrage de travaux dans le second semestre 2023 avec une livraison programmée fin 2024 d'une toute nouvelle crèche pour nos plus petits, la maison de santé qui sera construite dans le même esprit dans le périmètre de la ZAC. Là aussi, ce sont des équipements publics. Nous en parlerons lors d'un prochain Conseil Municipal puisque nous serons appelés à modifier le dossier de réalisation. Ce sont des équipements publics qui vont être financés par l'aménageur de la ZAC parce qu'il y a du logement qu'il crée et qu'il vend, et ce sont des équipements publics que la ville va récupérer ai-je envie de dire quasi gratuitement. Alors il est vrai qu'il y a des participations de la commune sur les infrastructures publiques, sur les ouvrages, comme vous le relevez. En contrepartie, il y a des équipements publics qui vont être versés en équipements publics à la ville. Il y a quand même un équilibre qui est – je le dis – très favorable pour la commune, pour l'intérêt public et pour le service public.

M. MARTIN.- Je vous remercie.

M. CABASSUT.- Puisque nous parlons des participations, juste une remarque. Il est bien que l'aménageur de la ZAC participe. Mais par exemple la passerelle, je croyais que c'était provisoire. Cela, c'est entre nous, même si le sténotypiste va le noter. Je ne trouve pas cela

très joli, la passerelle qui est dans la zone nord. Je donne mon avis, c'est un avis. Beaucoup de gens pensaient que c'était provisoire. Je ne pense pas que ce soit provisoire, compte tenu du prix. Il est bien que l'aménageur participe. Mais il est bien aussi d'être vigilant à l'aspect esthétique. Il est vrai que cette passerelle est plus grande que le pont ancien, historique. Je trouve que cela dénature un peu le site. Comme vous le savez, c'est le côté visuel et esthétique que je regarde souvent. Mais, bon, je vous donne mon avis au passage.

Un autre point. Il y a une augmentation d'impôts de 5 % de prévue, qui pallie a priori le problème du coût de l'énergie dans cette année particulière. Mais vu la conjoncture, je suis un peu pessimiste, nous ne savons pas si cela va s'arranger entre la guerre en Ukraine et le reste, plus l'inflation des prix dans les grandes surfaces qui nous annoncent 15 % aussi d'augmentation. Je ne pense pas que cela s'arrange. Quand je vois les projets, c'est bien, la ville est toujours ambitieuse, il y a de nouveaux projets, je pense qu'il n'y a pas de restrictions par rapport à l'année 2022. Alors est-ce que cela va s'arrêter ? Parce que vous avez augmenté encore l'an dernier de 17 % les impôts. Je crois que c'est cela, à peu près. Allez-vous continuer dans ce sens ? Ou est-ce que, maintenant, vous allez l'anticiper ? Qu'allez-vous faire pour que cette hémorragie se calme ? Parce que, justement, il y a de plus en plus de problèmes d'argent. Donc, si en plus nous payons toujours des impôts supplémentaires, en sachant que la population viassoise n'est pas extrêmement riche et je me compte dedans, cela interroge. Il est vrai que nous aurons un beau bord de plage. Tant mieux. Le village ne s'embellit pas plus que cela. Enfin, bon, on ne peut pas tout faire, on ne peut pas être partout. Donc payer plus d'impôts si nous ne voyons pas le résultat, est-ce pertinent ? Il est sûr qu'il y a des habitations un peu partout qui vont être réalisées. Moi, je suis inquiet pour l'avenir, sur le fait de savoir comment vous allez faire pour économiser un peu et sans freiner trop les projets et pour que nous puissions, j'espère, l'an prochain, ne pas avoir d'augmentation d'impôts.

M. LE MAIRE.- Alors je m'attendais bien évidemment à ce que la question soit posée. Je vais donc y apporter toutes les explications nécessaires. Vous savez, un maire, une équipe municipale elle n'augmente jamais les impôts par plaisir. Nous ne faisons jamais cela par plaisir, et si nous pouvions l'éviter nous l'éviterions.

Concernant l'augmentation des impôts que nous avons décidée en 2021 de 17 %, qui a rapporté à la ville 800 000 €, dont d'ailleurs Monsieur LENOIR, votre colistier, m'avait dit : « cela va largement compenser les pénalités sur les logements sociaux », quand nous avons décidé cette augmentation, nous avons effectivement gardé une marge de manœuvre qui permettait d'absorber les 330 000 € de pénalités sur les logements sociaux et qui nous laissait 470 000 € de réserve. Sauf que la réserve a vite été amputée parce qu'en 2022 le Gouvernement a décidé d'augmenter, à juste titre certainement, le point d'indice de rémunération des fonctionnaires de 3,5 % ; ce qui a eu pour conséquence sur le budget communal une augmentation de la dépense, et vous l'avez vue dans le chapitre 012 notamment sur l'année 2022, il y a eu une augmentation importante du chapitre 012. Il y a eu certes des recrutements, mais pas dans les proportions de l'augmentation du chapitre 012, et 300 000 € ont dû être dégagés sur le budget communal pour absorber l'augmentation du point d'indice. Avec les 330 000 € de pénalités sur les logements sociaux et les 300 000 € liés à l'augmentation du point d'indice, vous avez déjà 630 000 € qui ont pu être financés grâce à l'augmentation d'impôts de 17 %. Il nous restait donc un delta de 200 000 €. Vous voyez bien que, là, sur l'année 2022, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 1,5 M€ ; ce qui nous permet effectivement de continuer nos investissements à un rythme constant. Vous le voyez, il y a dans le PPI des choses qui sont programmées, il y a des choses qui devaient être faites et qui sont décalées. Nous ne faisons donc pas tout immédiatement, nous programmons les opérations dans le temps.

Là, aujourd'hui, avec le contexte national qui est lié alors peut-être à une spéculation très certainement liée au prix des matières premières, comme je le disais lors du Conseil

d'Administration du CCAS, nous avons une augmentation des coûts des matières premières notamment sur les travaux de l'Avenue de la Méditerranée, mais ce sera également la même chose sur la construction de la cantine, du restaurant scolaire, des salles ALP et du plateau sportif. Vous dites que nous ne faisons rien sur le centre ville. Je n'ai pas forcément la même vision que vous puisqu'il y a des projets qui mettent un peu plus de temps à se réaliser comme la cantine, mais qui aujourd'hui peut dire que la cantine pour nos enfants n'est pas nécessaire ? Et pourtant, cela touche un investissement en cœur de ville de près de 4 M€. Nous avons une augmentation du coût des matières premières sur les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Méditerranée notamment de 16 à 25 % en fonction des matériaux.

Nous avons une inflation qui va toucher également les charges à caractère général de la commune. Par exemple, aujourd'hui, nous avons signé un bon de commande avec Sandrine pour acheter des gilets pare-balles pour notre Police Municipale ; cela coûte plus cher. Nous avons une inflation des prix.

Sur la restauration scolaire, il faut quand même savoir que nous sommes actuellement en discussion avec notre prestataire, SHCB, qui veut nous appliquer une augmentation de 30 centimes sur le coût des repas. Derrière, c'est la ville qui, si elle accepte cette augmentation, assume cette charge supplémentaire sans le répercuter sur le prix du repas aux enfants.

Nous avons donc l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières, et maintenant l'augmentation du coût de l'énergie.

Comme je m'attendais à ce que la question soit posée, le service Finances et le service Communication ont préparé un petit power-point pour vous faire toucher du doigt l'augmentation que cela va générer sur les finances communales.

(Présentation de documents sur écran)

Sur les dépenses d'électricité dans les bâtiments communaux, c'est une augmentation de 2,57.

Sur l'éclairage public, c'est une augmentation de 1,56.

Vous avez à côté le prix d'Hérault Énergies qui nous avons reçu fin 2022, et effectivement ces augmentations-là se sont confirmées.

Sur la facture de 2022, nous étions à 240 000 €. Nous passons à 530 000 € en 2023, sans rien faire, sans augmenter le nombre de bâtiments. C'est une augmentation de 120 %. C'est un montant de 290 000 € à aller chercher. Déjà exit les 220 000 € qui nous restaient par rapport à l'augmentation de 17 %.

Nous avons à côté de cela le prix du gaz qui est multiplié par 4. Cela encore, ce sont les chiffres d'Hérault Énergies. Hérault Énergies, c'est le syndicat mixte du département. On ne peut donc pas me suspecter de trafiquer les chiffres. C'est une facture de 2022 de 32 000 € qui passe à 128 000 €, c'est 300 % d'augmentation.

Sur BRL, puisque nous utilisons de l'eau brute, là dans une moindre mesure, avec un montant de 15 000 € c'est une augmentation de 18 % par rapport au prix de 2022, cela fait 2 800 € de plus.

Nous avons aussi l'inflation à 5 %. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chiffres du Gouvernement qui sont contrôlés au niveau national.

Sur un chapitre 011 à 1 997 000 €, si j'enlève l'électricité, le gaz et l'eau potable, cela fait 1 710 000 €. Je multiplie ce montant par 5 % d'inflation, cela fait 85 000 € à aller chercher.

Nous allons perdre la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) ; cela nous a été notifié par le Préfet.

Cela nous fait au total 557 000 € à aller chercher.

Quand vous prenez le Rapport d'Orientations Budgétaires, vous remarquez que nous avons dégagé cette année des ratios financiers qui vous ont été présentés par Madame MAZARS, qui sont d'excellents ratios financiers. Nous avons aujourd'hui une situation financière qui est très bonne. Nous avons 1 556 000 € d'épargne de gestion. Nous dégageons, après remboursement du capital et des intérêts de la dette, une épargne nette de 550 000 €. Cette

épargne nette nous permettrait de poursuivre de façon constante et programmée et de lisser nos investissements, mais avec 557 000 € d'augmentation, sans ne rien faire encore une fois, sans que cela ne soit imputable à la ville, nous n'aurions plus d'argent pour investir. Donc, du coup, effectivement, si nous voulons continuer à investir, mais ne pas investir de façon démesurée mais simplement pour faire une cantine pour nos jeunes, faire de nouvelles salles d'ALP, continuer les travaux sur l'Avenue de la Méditerranée, faire de l'éclairage public sur la Côte Ouest à un endroit qui n'est pas du tout desservi par l'éclairage public, si nous souhaitons mener des opérations d'investissement, les études sur le restaurant scolaire, l'éclairage public, doter les services publics de véhicules, continuer les travaux sur la ZAC puisque, sur la ZAC, comme je vous le disais, il y a la crèche et la maison de santé à la clé, nous sommes obligés d'avoir un minimum d'investissements par an.

Au départ, pour compenser cette hausse de dépenses liée au contexte national de 557 000 €, j'avais envisagé de ne toucher qu'à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires pour ne pas impacter le propriétaire viassois en augmentant la Taxe Foncière. La problématique étant que nous avons décelé fin d'année 2022 une problématique, c'est que le Code Général des Impôts fait que, si nous touchons à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, nous devons automatiquement toucher dans les mêmes proportions à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. J'avais donc interpellé les sénateurs, en l'occurrence Jean-Pierre GRAND, Hussein BOURGI, Christian BILHAC, pour leur dire : il y a un problème au niveau de la fiscalité locale, c'est que, si une collectivité veut actionner uniquement le levier fiscal sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, ce qui, à Vias, était justifié par les travaux que nous faisons sur l'Avenue de la Méditerranée qui permettent de requalifier la station et de valoriser la propriété foncière, il me paraissait nécessaire, en tout cas juste socialement et fiscalement, que les propriétaires de Vias-Plage qui ont des résidences secondaires participent à l'effort lié à la valorisation de leur patrimoine, sauf que, comme je le disais, le Code Général des Impôts liait les deux taxes. On ne peut pas augmenter l'une sans augmenter proportionnellement l'autre. J'avais donc demandé aux sénateurs, dans le cadre du projet de Loi de Finances et du débat parlementaire, de déposer un amendement pour voter la décorrélation entre les deux taux. Cet amendement avait été voté au Sénat. Un amendement sénatorial proposé en commission des finances avec l'avis favorable de la commission et l'avis favorable du gouvernement est voté au Sénat. Cela était parti dans le cadre du débat parlementaire à l'Assemblée Nationale. Cela avait reçu aussi un avis favorable à l'Assemblée Nationale. Parce qu'au niveau du PLF il y avait différents points bloquants, c'était parti en commission mixte paritaire. En commission mixte paritaire, il y avait eu aussi un accord sur cette décorrélation des taux des deux taxes. La problématique, c'est que le Gouvernement a voté le projet de Loi de Finances avec le 49-3 et des amendements comme celui-ci n'ont pas été repris.

Du coup, maintien de la corrélation des taux. En touchant au taux sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, cela touche automatiquement la Taxe Foncière. Aujourd'hui, malheureusement, la situation juridique est celle-ci. Nous sommes donc obligés d'avoir une augmentation de 5 % des taux des deux taxes. Quand je dis qu'il s'agirait d'une augmentation de 5 %, nous ne passons pas de 15 à 20. C'est 5 % de 15 % et 5 % de 46 %. En fait, nous passons à 48,30 sur la Taxe sur le Foncier Bâti et à 15,95 % sur la Taxe d'Habitation.

Sur la Taxe d'Habitation, nous resterons inférieurs à d'autres communes comme Agde ou Marseillan parce que, nous, nous avons un taux très faible, 48,30 % sur le Foncier Bâti et 15,95 % sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires. Le gain que nous allons avoir de 300 000 € ne va même pas couvrir la totalité de l'augmentation du coût de l'énergie. Cela veut dire que, s'agissant de cette augmentation des dépenses énergétiques et de l'inflation, la ville va en prendre à sa charge 250 000 €. Vous voyez que l'augmentation d'impôt ne couvrira pas la totalité de ces augmentations.

Aujourd'hui, la situation est celle-ci : nous, nous souhaitons poursuivre une politique

d'investissement, de faire ce pour quoi nous avons été élus, dans un contexte difficile. Certaines opérations vont être décalées, mais il y a des opérations essentielles, comme les travaux d'aménagement sur l'Avenue de la Méditerranée et la restauration scolaire. Pour pouvoir effectivement sortir ces opérations, il nous faut en passer par là. Encore une fois, je le dis, ce n'est jamais avec grand plaisir que nous le faisons, mais nous y sommes totalement contraints.

M. CABASSUT.- Oui, je comprends tout cela. Ce qu'il y a, c'est que les Viassois ou même les Français subissent aussi ces augmentations dans leur foyer, c'est-à-dire que les problèmes d'énergie ils les ont aussi chez eux, et l'inflation ils la connaissent aussi. Donc, voilà, c'est un peu une double peine. C'est pour cela que je vous dis cela.

Alors, cette année, c'est un peu passé au travers. Il y a certaines communes qui avaient anticipé, d'autres qui n'ont pas anticipé. Bon, cette année c'est fait, vous avez trouvé cette solution, je suis d'accord et je comprends votre démarche. Moi, c'est surtout pour l'année prochaine que je m'interroge. J'espère que vous serez vigilant parce qu'à mon avis cela ne va pas s'arranger du jour au lendemain, dans la mesure où le Président de l'Ukraine se balade dans toute l'Europe pour aller chercher de l'aide. Je ne pense pas que la situation s'arrangera du jour au lendemain, malheureusement. Vous comprenez bien que, s'agissant de l'énergie, les gens aussi, chez eux, dans leur foyer, payent plus cher. On met des cols roulés, comme nous le suggère le Gouvernement, mais cela ne suffit pas. C'est la même chose pour les courses au quotidien, c'est la même chose pour les assurances des voitures. Je ne vais pas vous faire un dessin. Donc, en plus de cela, ils vont avoir 5 % d'augmentation d'impôts. C'est mon inquiétude. Pour cette année, je le comprends. Maintenant, il est sûr que vous êtes tenté de faire tous vos projets ; mais il conviendrait peut-être de réfléchir pour étaler plus leur réalisation. Je ne sais pas, je n'ai pas la solution. Vous êtes Maire. J'espère que cela va se calmer dans les prochaines années. C'est tout ce que je voulais indiquer.

M. LE MAIRE.- Je me suis quand même rapproché de mes collègues voisins. A Sérignan, le Maire augmente de 15 % cette année. A Marseillan, le Maire augmente de 4 %. Nous sommes tous confrontés à la même difficulté.

M. CABASSUT.- A Bessan, il n'augmente pas. Il y a toujours un exemple un peu différent.

M. LE MAIRE.- Après, il faut comparer ce qui est comparable. Nous, nous sommes une commune littorale, comme le sont Sérignan et Marseillan. A Bessan, avec tout le respect que j'ai pour la commune de Bessan, nous ne sommes pas du tout sur les mêmes budgets. Nous, nous avons un budget de fonctionnement de 14 M€ ; à Bessan, ils n'ont pas un budget de fonctionnement de 14 M€.

M. CABASSUT.- Non, mais ils se débrouillent. Ils ont fait une place, ils ont fait de belles choses aussi.

M. LE MAIRE.- Oui, d'accord. Bien sûr, ils font des choses. Je ne dis pas qu'ils ne font rien ; je n'ai pas dit cela. Je dis simplement que nous ne sommes pas sur les mêmes échelles, que nous n'avons pas les mêmes contraintes en termes d'urbanisme et en termes de développement. Nous ne sommes pas du tout dans les mêmes rapports.

Alors cela vaut ce que cela vaut comme argument, mais quand on compare les taux de Vias aux taux de communes voisines, et il y avait un article de *Midi Libre* qui était paru dans la presse, nous faisons partie des communes littorales qui ont la pression fiscale la moins importante. Je ne dis pas que c'est un argument que peuvent entendre les propriétaires fonciers, mais si nous nous comparons à d'autres communes nous nous situons plutôt dans la moyenne basse.

Encore une fois, nous avons déjà anticipé de décaler certains investissements parce que nous y sommes contraints. Nous anticipons, nous sommes prudents dans la gestion des

deniers publics. Vous le voyez, dans les ratios financiers que nous sortons, malgré les contraintes qui sont les nôtres, nous avons de bons ratios financiers, mais nous sommes obligés d'anticiper, anticiper sur les recettes et anticiper sur les dépenses, et effectivement en décalant certains projets.

A l'Agglomération, nous avons voté l'instauration – et vous êtes conseiller communautaire – d'une Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui n'existait pas puisqu'avec le Président D'ETTORE nous avons instauré sur le territoire de l'agglomération, en 2021, une Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 2,75 %. Là, c'est pareil, il avait anticipé lui aussi sur certaines contraintes financières au niveau de l'Agglomération. Nous, aujourd'hui, nous sommes dans la même situation, c'est-à-dire que nous avons un contexte national qui fait que nous sommes obligés d'anticiper parce que nous savons très bien que nous allons avoir des dépenses supplémentaires qui ne sont pas dues à notre gestion, et que nous souhaitons maintenir une politique d'investissement à minima.

Monsieur MARTIN, vous vouliez intervenir ?

M. MARTIN.- Oui. Je vous remercie. Nous avons justement – vous l'aviez compris évidemment – la même question. Nous n'allons donc pas y revenir puisque la réponse a été particulièrement complète.

Par contre, j'aurais voulu, en conclusion, dire que l'intérêt de ce Conseil Municipal est de permettre un débat sur l'orientation des projets et investissements de la commune dans l'avenir. Notre rôle à nous n'étant que consultatif, nous souhaitons donc au moins nous exprimer sur les choix qui nous inquiètent.

A côté des remarques et des questions que nous avons pu formuler, l'observation du Plan Pluriannuel d'Investissement qui est l'outil de référence de pilotage à la fois politique et financier d'une commune nous informe que, sur les projets que la ville souhaite mettre en place, il apparaît qu'au cours de la seule année en cours, 2023, sur les 6,5 M€ que totalisent les investissements, l'essentiel des dépenses sera donc consacré sur l'Avenue de la Mer pour 4,5 M€ à peu près, soit 70 % du montant des investissements, avec en même temps la réalisation de la ZAC de la Font Longue pour 470 000 €, soit 7 % des investissements envisagés, tout ceci uniquement en ne considérant que l'année 2023.

Alors nous pouvons certes comprendre que la finalisation des projets déjà entrepris soit une priorité, mais il est naturel aussi de regretter peut-être que les lignes concernant par exemple l'entretien, la réfection des rues du village, les travaux de la Poste, le tennis, le gymnase aient droit à la portion congrue comme par exemple l'esthétique du village avec 46 000 € ou soit voient leur réalisation repoussée aux années futures.

Certaines opérations comme la 806 en 2022 qui portait sur un complexe sportif ont complètement disparu en 2023.

Par ailleurs, l'opération 819 qui concernait la Poste, budgétisée à plus de 800 000 € en 2022, est réduite sur le PPI de 2023 à 280 000 €.

Ce sont des remarques sur des points qui nous inquiètent un peu.

Toutefois, en opposition responsable, nous tenons à saluer le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire dont le projet et les plans qui nous ont été communiqués ont de quoi soulever l'enthousiasme avec 250 000 € cette année pour un total de 5 M€ étalé sur 5 ans.

Je terminerai avec un petit bémol à cet enthousiasme en disant que nous aurions souhaité un effort peut être supplémentaire sur le budget du CCAS qui, en ces temps difficiles, aura, à l'évidence, un rôle à jouer de plus en plus important auprès des concitoyens, notamment les plus démunis.

M. LE MAIRE.- Là, je me dois de vous répondre, Monsieur MARTIN. Vous me félicitez pour

le programme de la construction de la cantine scolaire, mais il va falloir que vos actes suivent vos paroles parce que, pour construire cette cantine, il va me falloir des finances. Pour cela, il faudra voter un budget en responsabilité. Si vous votez contre le Budget et contre le Rapport d'Orientations Budgétaires que je vais proposer au Conseil Municipal, in fine vous aurez voté contre le financement de cette cantine. Donc, moi, j'en appelle maintenant à la responsabilité de l'ensemble des Élus du Conseil Municipal, minorité comme majorité. Si on se félicite d'un investissement, il faut donner les moyens au Conseil Municipal et à l'exécutif de réaliser cet investissement. Or, sans le vote positif d'un Budget, sans le vote positif d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, vous ne donnez pas de moyens financiers à l'exécutif pour réaliser cet investissement. En tout cas, les moyens financiers, nous les aurons puisque la majorité le votera. Mais vous êtes, comme tous les conseillers municipaux autour de cette table, responsable, et donc on ne peut pas dire que le projet est bon si on ne le vote pas et si on ne le finance pas.

Vous dites que, sur les investissements de 2023, la majorité est consacrée à l'Avenue de la Méditerranée. C'est vrai. C'est vrai puisque cela fait partie d'un engagement que nous avons pris et que nous tenons. Nous allons achever la rénovation de la partie commerçante de la station balnéaire, et il faut quand même noter que, sur ce programme d'investissement, nous avons des subventions de façon très conséquente puisque nous avons près de 50 % de cofinancements. C'est déjà un investissement qui est subventionné, qui est soutenu par nos partenaires financiers. Donc, in fine, le reste à charge de la collectivité n'est pas de 100 %, vous l'avez bien compris puisque nous avons ces subventions.

Derrière ces investissements publics, il y a aussi des investissements privés puisque, notamment sur l'Avenue de la Méditerranée, il y a eu des projets de construction le long de l'Avenue de la Méditerranée avec la création de 30 commerces nouveaux qui ont apporté près de 700 000 € de participations et de taxes d'aménagement et un projet immobilier dont le permis est en cours d'instruction, qui va être délivré, qui va là aussi rapporter 800 000 € de Taxe d'aménagement.

L'investissement public que nous faisons sur la station balnéaire permet de soutenir l'attractivité économique et aussi de soutenir l'attractivité démographique par conséquent puisqu'il y a de la construction et demain des clients pour les commerces sur ce secteur qui permettent d'amener dans les caisses de la commune des Taxe d'aménagement.

C'est certes, sur l'année 2023, 60 % des dépenses d'investissement, mais qui rapportent, in fine, derrière, des recettes de fonctionnement à la ville, que ce soit par le biais des Taxes d'aménagement ou par les Impôts Fonciers ou par les Taxes d'Habitation sur les résidences secondaires qui seront générés.

Derrière, c'est parce que nous allons générer par ces investissements publics des recettes de fonctionnement que nous pouvons programmer par la suite aussi des dépenses d'investissement sur le centre ville. Sur le centre ville, vous avez abordé le dossier de la Poste. La Poste, c'est une opération qui se fera en fin d'année puisque nous avons avec les services de la Poste préparé un dossier de déclaration préalable. Nous allons revoir totalement la dépense énergétique de la Poste puisque nous prévoyons des reprises d'étanchéité, de menuiserie, de bardage pour isoler ce bâtiment. La Poste fera donc peau neuve. Les travaux vont démarrer et fin d'année 2023 la Poste aura fait peau neuve. Par rapport à tout cela, bien évidemment, c'est la ville qui va supporter la charge. Derrière, parce que nous avons fait des travaux sur la Poste, nous avons renégocié le bail avec les services de la Poste, et ils vont passer d'un loyer actuel de 200 € à 1 800 € par mois. Ce sont des investissements productifs de revenus pour la ville.

S'agissant des tennis, nous devons faire deux courts de tennis et rendre le troisième au boulodrome. La problématique, c'est que nous avons prévu 70 000 € de travaux, mais au regard des problématiques structurelles sur le tennis ce ne sont pas 70 000 € qu'il faut mettre, ce sont 300 000 €. Cela attendra une année supplémentaire parce que, là, compte tenu du contexte difficile, pas local mais national, que nous traversons, nous privilégions les investissements qui vont rapporter des recettes de fonctionnement à la ville pour lui

permettre de continuer sa politique d'investissement.

Comme l'a dit Madame MAZARS, le Programme Pluriannuel d'Investissement, c'est un programme qui évolue dans le temps, en fonction du contexte, des contraintes et des atouts que nous pouvons avoir d'une année sur l'autre. Il évolue et c'est naturel, comme toute entreprise.

M. MARTIN.- J'entends à peu près ce que vous avez dit. Pour ce qui est du vote du Budget, nous verrons cela en mars déjà pour notre part. Vous vous doutez bien que, lorsque nous voterons le Budget, nous le ferons de façon responsable en évaluant évidemment tout ce qui sera présenté. Là, nous donnions déjà un avis.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi de vous interrompre, mais il faut quand même voter le Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. MARTIN.- Bien sûr.

S'agissant des recettes, les recettes qui viennent des augmentations de Taxes d'aménagement par rapport à tous les projets que vous avez faits, nous nous en félicitons évidemment. Il est dommage même que cela n'arrive pas à permettre de ne pas augmenter les impôts parce qu'il y a tellement de recettes finalement que c'est quand même dommage qu'il n'y en ait pas un peu plus.

Pour la Poste, nous sommes ravis que les travaux sur la Poste se fassent. Simplement, en 2022, les travaux avaient été budgétés à 800 000 €, et là il y a 280 000 €. Alors, moi, je n'ai pas le nez dans les comptes. Je ne sais pas pourquoi nous avons ce montant.

M. LE MAIRE.- C'est tout simplement parce que nous nous étions posé la question de se dire : rasons-nous le bâtiment et nous reconstruisons ? Ou rénovons-nous le bâtiment ? La rénovation a été possible parce qu'il y a eu des diagnostics énergétiques qui ont été menés. La Poste n'était pas favorable à une démolition parce qu'il y avait un temps de latence sur lequel il aurait fallu mettre des conteneurs. C'était problématique techniquement pour la Poste. Je ne vais pas faire comme le sketch de Dany Bonn « Bouger avec la Poste », mais c'était un peu compliqué de bouger la Poste avec tout le respect que je dois aux services de la Poste. Mais ils souhaitaient plutôt une réhabilitation, c'était plus facile pour eux. C'est pour cela que nous sommes de 800 000 € à 280 000 €. Cela, c'est l'explication que je voulais vous donner.

M. MARTIN.- Voilà, c'est le genre de chose qui éclaire un peu le rapport parce qu'il est vrai que, lorsque l'on voit que l'on passe de 800 000 € à 280 000 €, cela méritait cette explication. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie. Je terminerai encore une fois par la ZAC. Vous l'avez dit tout à l'heure dans votre propos, la ZAC mobilise des fonds publics, oui, c'est vrai, mais avec de la participation aménageur, avec des subventions, et derrière avec des services publics qui vont être créés. Je le redis, il y aura une nouvelle crèche de 35 berceaux et une maison de santé. Alors, aujourd'hui, on peut dire : la maison de santé sera loin du village. Ce sera quand même à proximité, on est à moins de 5 minutes du village à pied. Nous allons créer du stationnement. Nous le savons, actuellement, tout le monde se déplace en majorité en voiture. Nous allons créer des places de stationnement pour venir et se garer à la maison de santé. Nous allons regrouper au même endroit l'ensemble des professionnels médicaux qui le souhaiteront (kinésithérapeutes, médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers) et pourquoi pas un laboratoire d'analyses médicales. La maison de santé sera une véritable plus-value. Toutes les collectivités veulent disposer d'une maison de santé. Vous allez à Pomérols ; ils viennent d'en faire une. Vous allez à Tourbes, il y en a une. Comme toutes les

collectivités qui évoluent parce qu'elles passent d'une taille « village » à une taille « petite ville » tout en gardant un esprit village, comme je le disais lors de la cérémonie des vœux, nous nous devons d'anticiper les besoins futurs parce que nous le voyons très bien, aujourd'hui nous n'avons plus que 4 médecins généralistes sur la commune. Si nous voulons avoir de nouveaux médecins, parce que c'est bien de faire des grandes déclarations du genre « y a qu'à » ou « faut qu'on », il faut aussi attirer les jeunes médecins pour venir sur notre territoire parce qu'effectivement, quand on a 25 ou 30 ans, on préfère habiter dans une métropole, à Montpellier ou à Toulouse, parce qu'il y a une vie de loisirs plus intéressante peut-être que dans une commune comme la nôtre quoique nous essayons de nous défendre sur ce plan. Mais ce que je veux dire, c'est que, si nous voulons attirer les jeunes professionnels de santé à venir s'installer chez nous, il faut les attirer non pas à coups de bâton, mais en leur disant : « venez chez nous, vous aurez un loyer beaucoup plus faible, vous aurez une patientèle qui sera importante, vous pourrez bien gagner votre vie et avoir le moins possible de charges ». Du coup, là aussi, ces investissements que nous faisons sur la ZAC, cela coûte de l'argent public mais, derrière, ce sont des recettes que nous pourrions avoir ; alors, là, ce ne sont pas des recettes financières, mais ce sont des recettes de services publics. Nous maintenons un service public, et surtout nous voulons l'accroître ce service public au profit de nos administrés parce que, si nous voulons que nos administrés restent sur notre commune et si surtout nous voulons qu'il y ait des nouveaux administrés qui viennent s'installer sur notre commune, eh bien il faut que nous donnions aux familles, aux jeunes et aux moins jeunes, la possibilité d'avoir du service public de qualité.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur MARTIN, nous vous écoutons.

M. MARTIN.- Ce n'est pas une question. Je voulais juste prendre la balle au bond. Par rapport à la maison de santé, vous me direz si je me trompe, mais normalement une des façons d'intéresser justement les professionnels de ces activités c'était de leur donner le droit à une participation au projet, si ma mémoire est bonne.

M. SAUCEROTTE.- En fait, c'était effectivement un projet. Mais, après, il y avait un contexte à prendre en compte. Nous avons travaillé pendant un an et demi justement sur le contexte juridique, sur la façon dont nous pouvions monter la société, définir les participations et les appels d'offres. De toute façon, aujourd'hui, les professionnels de santé sont tout à fait d'accord que nous fassions une maison de santé dans laquelle nous allons respecter un coût pour eux. Alors cela paraît surprenant, nous nous disons : ils peuvent quand même payer un loyer. Mais aujourd'hui pour attirer les jeunes, il faut que les frais de fonctionnement soient faibles, et après ils veulent la qualité de travail. C'est un élément très important.

En construisant nous-mêmes la maison de santé qui appartiendra à la municipalité, automatiquement nous aurons des prix qui seront conséquents pour eux. Ils aiment être regroupés en pôle pour avoir des frais atténués. En ce sens, nous favorisons l'attractivité. C'est ce qui nous permettra d'augmenter le nombre de médecins et chirurgiens-dentistes sur Vias.

M. CABASSUT.- Par rapport à l'attractivité, nous ne sommes pas non plus à Trifouilly-les-Oies, elle y est déjà. Il faut leur dire qu'il y a le camp de naturistes à côté... Non, je plaisante. Mais nous n'allons pas pleurer pour les docteurs quand même. Je pense qu'ils peuvent payer un loyer. J'estime beaucoup les docteurs, mais il ne faut pas exagérer. Quand on demande un rendez-vous, on l'a six mois après. La patientèle à Vias, elle y est. Il y a du monde, cela vit, il ne faut pas plaisanter. Après, c'est l'un des plus beaux projets qu'il y a pour le moment, je ne vais donc pas le critiquer. Je voulais juste dire : les docteurs, ça va, je pense. Non ? Vous avez des soucis ?

M. SAUCEROTTE.- Moi, je n'ai pas de soucis. Mais la société s'est modifiée et il faut savoir que les femmes veulent exercer dans le secteur de la médecine. Il y a 7 femmes sur 10 qui

réussissent en faculté de médecine.

M. CABASSUT.- Cela, c'est un autre problème.

M. SAUCEROTTE.- Il y a une féminisation de la profession. Ensuite, quand elles passent l'internat, les étudiants qui sont passés s'accrochent à l'internat. Il va donc y avoir 8 médecins femmes en tant que médecins généralistes sur 10. D'une part, la société a changé ; on veut bien travailler mais aussi avoir une certaine qualité de vie. Les femmes veulent avoir leurs enfants. La transformation de la société, c'est quand même un élément important. D'autre part, il y a la féminisation de la profession.

A partir de là, de mon temps, le loyer ce n'était pas un argument. Mais aujourd'hui la société évolue. Les aides que peuvent avoir les médecins, ce n'est pas pour ceux qui sont en place, c'est pour l'attractivité de nouveaux médecins. Il y a une modification de la société et une modification des comportements. Si nous voulons faire en sorte que vous ne soyez pas obligés d'attendre six mois pour avoir un rendez-vous chez un médecin ou d'aller dans une autre ville pour avoir une consultation d'un médecin, ce qui se produit très fréquemment à Vias, nous sommes bien obligés de faire cela.

M. CABASSUT.- Il est sûr que c'est important de faire venir d'autres médecins sur la commune. D'ailleurs, il y en a aussi qui viennent d'autres villages à Vias. Il est sûr que, plus, nous aurons de docteurs, mieux ce sera, inchAllah, pas de problème.

M. LE MAIRE.- Monsieur MARTIN, vous pouvez intervenir. Je note quand même que le débat est très dense et très intéressant.

M. MARTIN.- La participation que j'évoquais, ce n'était pas forcément à travers un loyer. Alors j'ai peut-être mal compris le projet de départ, mais ils devaient participer financièrement – et je crois que certains s'y étaient même préparés – à la construction ; ce qui les aurait rendus partiellement propriétaires. L'intérêt pour nous, cela aurait été, à ce moment-là, de les fidéliser, c'est-à-dire d'avoir des gens qui n'allaient pas partir d'ici quatre matins.

M. LE MAIRE.- Oui, effectivement, nous avons abordé, dans le projet de départ, la constitution d'une société d'économie mixte municipale avec un actionnariat majoritaire municipal, et en faisant rentrer au capital de cette SEM les professionnels de santé qui le souhaiteraient. C'est cette SEM qui aurait donc contracté un emprunt et construit la maison de santé. La difficulté, c'est que, le prix du foncier à Vias étant très cher, le prix de la construction aussi, ils auraient été propriétaires, mais n'auraient perçu finalement d'éventuels loyers futurs qu'au terme d'une durée très importante, plus de 25 ans. In fine, la rentabilité pour eux de l'investissement était très faible. Comme vous le savez, quelqu'un qui achète un bien, s'il veut partir, il le vend et il s'en va. Derrière, le loyer que nous aurions pu sortir de cette construction n'aurait pas forcément été intéressant par rapport à ce qu'ils payent aujourd'hui. Nous avons étudié cette possibilité-là, nous l'avons vite évacuée au regard du business model.

Nous sommes plutôt partis sur effectivement une construction de cet équipement public – puisque nous sommes sur un équipement public, une maison de santé c'est un service public de santé – par l'aménageur, financé par le logement généré sur le site qui permet à l'aménageur de restituer à la ville, dans le cadre du dossier de réalisation puisque nous sommes sur une ZAC, un équipement public ai-je envie de dire gratuitement. La ville étant propriétaire à un prix défiant toute concurrence peut proposer, derrière, des loyers défiant toute concurrence pour attirer, comme le disait le Docteur SAUCEROTTE, de nouveaux médecins puisqu'aujourd'hui nous devrions avoir sur Vias 6 à 7 médecins au minimum et nous n'en avons que 4. Ce qui provoque les délais à rallonge pour avoir un rendez-vous.

Là encore, comme pour le PPI, nous avons évolué dans le raisonnement pour arriver au modèle qui nous permettait de remplir l'objectif qui est d'attirer des médecins. Après, la ville

propriétaire de ces locaux pourra, dans le futur, si la municipalité le souhaite, pourquoi pas, vendre des cellules. En tout cas, pour l'instant, notre objectif au départ, c'est d'être propriétaires et de louer. Après, les élus qui se succéderont puisque là nous ne sommes que de passage, ne l'oublions pas, pourront après faire les choix qu'ils souhaiteront. Mais nous aurons, nous, de notre temps mis en place un équipement public au service de la population.

M. SAUCEROTTE.- Je veux rajouter autre chose, c'est qu'aujourd'hui nous avons sur Vias beaucoup de médecins et dentistes qui veulent travailler en secteur privé. Les infirmières veulent aussi exercer en profession libérale. Mais je ne sais pas si vous regardez bien les actualités, vous vous rendez compte qu'il y a de plus en plus de médecins salariés. D'ailleurs, la Région doit embaucher 200 médecins salariés. Actuellement, nous sommes dans un système libéral direct. Il faut penser que, dans 20 ans ou dans 25 ans, par rapport au fonctionnement, on sera peut-être obligé de prendre des médecins salariés. Pour qu'un médecin salarié puisse avoir un équilibre financier, il faut déjà avoir les locaux pour ne pas payer le loyer. Avec ce qu'il encaisse de la Sécurité Sociale avec ses cartes, on lui paie son salaire, on paie le chauffage, on paie le fonctionnement, on paie les secrétaires. Si en plus il faut payer l'investissement, on n'y arrive pas. En fait, c'est l'avenir de la commune qui est en jeu là.

M. LE MAIRE.- Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je pense que nous avons bien débattu de ces orientations 2023 et même plus, je vous propose de passer au vote. Je vous demande de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 et de passer au vote sur le Rapport d'Orientations Budgétaires. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Je mets aux voix le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 6 voix.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. CABASSUT.- Si nous nous abstenons, ce n'est pas sur certains points qui nous conviennent, c'est sur l'ensemble que nous nous abstenons, vous nous comprenez.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de problème. Vous votez ce que vous voulez.

M. CABASSUT.- Je le dis parce que pour se prononcer sur le détail ce serait trop long.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas juge, Monsieur CABASSUT.

M. CABASSUT.- Pas encore...

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas juge. Je ne juge pas vos votes. Par contre, je redis ce que j'ai dit à Monsieur MARTIN, on ne peut pas dire : « cela, c'est bien ; cela, ce n'est pas bien ». Une collectivité, c'est dans un ensemble. Tous les investissements qui sont faits, nous les faisons pour l'avenir, nous les faisons pour les générations futures, pour que la qualité de vie à Vias, dans son ensemble, soit meilleure demain que ce qu'elle était hier. On ne peut pas dire simplement : « cet investissement est bien ». Si cet investissement est bien, à ce moment-là il faut voter les financements qui vont avec.

Nous passons au point suivant qui porte sur l'adoption du règlement budgétaire et financier. Madame MAZARS, vous pouvez nous faire une lecture rapide de la note de synthèse.

NOTE DE SYNTHÈSE N° 2b : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Sandrine MAZARS

Mme MAZARS.- L'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres l'Assemblée d'une entité publique mettant en œuvre l'instruction budgétaire et comptable M57 doit se doter d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

Ce règlement budgétaire et financier, révisable à tout moment, doit notamment :

- préciser les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;
- définir les critères d'utilisation des chapitres de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement ;
- décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

Après le rappel des principes réglementaires, budgétaires et comptables, ce règlement présente :

- le cadre du budget, notamment ses modalités de présentation, de vote et de virements de crédits ;
- la commande publique ;
- l'exécution budgétaire ;
- la gestion pluriannuelle ;
- les méthodes comptables (provisions, rattachements, restes à réaliser, amortissement)
- les régies (suivi et contrôle) ;
- l'actif et le passif (patrimoine et immobilisations) ;
- le contrôle des collectivités territoriales par la Cour des Comptes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune

M. LE MAIRE.- Merci, Madame l'Adjointe aux Finances. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Alors, pour ne rien vous cacher, ce règlement budgétaire et financier nous a été envoyé par la Trésorerie et nous vous le mettons en l'état parce que, franchement, c'est indigeste. Nous respectons totalement le travail des financiers et des comptables. Disposer de ce règlement budgétaire et financier, c'est une obligation comme vous avez pu le constater, en application de l'instruction comptable M57 puisque nous avons changé de nomenclature comptable, et ce règlement budgétaire et financier c'est le corrélatif ou le pendant de cette instruction budgétaire M57.

Je mets aux voix la délibération, s'il n'y a pas de questions.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 2b est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons au dernier point sur la fixation des tarifs pour la location de salles communales. Alors qu'est-ce qui change, Madame MAZARS ?

NOTE DE SYNTHÈSE N° 2c : FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Sandrine MAZARS

Mme MAZARS.- Ce qui va changer, c'est le tarif pour les frais de ménage qui va passer, sur toutes les salles, à 70 €.

Le tarif de la location pour le gymnase sera de 300 €.

Pour toute location, un chèque de caution de 500 € sera demandé.

La commune se réserve par ailleurs le droit de louer les salles gratuitement aux associations viassoises, notamment pour l'organisation de lotos ; auquel cas, seuls le tarif des frais de ménage et une assurance responsabilité civile leur seront demandés.

M. LE MAIRE.- Pour le gymnase, c'est donc 300 € si on veut nous le louer. Très bien. Est-ce demandé ?

Mme MAZARS.- Pas énormément, mais nous prévoyons un tarif.

M. LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 2 voix.

La délibération n° 2c est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous en remercie.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, nous nous donnons rendez-vous le 23 mars pour le vote des Budgets Primitifs 2023 de la commune, du Théâtre d'Ardailon et du CCAS et d'autres sujets qui viendront sur la table.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée. La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 20)

Le Maire



Le Secrétaire de Séance



Les Élus

Handwritten signatures of the Mayor, the Secretary of the Session, and the Council Members in blue ink.